



Conseil économique et social

Distr. générale
24 octobre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par Krityanand UNESCO Club Jamshedpur, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition



Déclaration

L'Organisation des Nations Unies est consciente depuis longtemps que l'imagination, les idéaux et l'énergie des jeunes sont essentiels au développement continu des sociétés dans lesquelles ils vivent. Les États Membres de l'Organisation l'ont reconnu en 1965 lorsqu'ils ont adopté la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.

Le Programme d'action mondial pour la jeunesse fournit un plan directeur et des orientations concrètes pour l'action à mener au niveau national et pour l'obtention de l'appui de la communauté internationale aux fins de l'amélioration de la situation des jeunes. Il contient des propositions de mesures destinées à favoriser des conditions et des mécanismes permettant d'améliorer le bien-être et les moyens de subsistance des jeunes. Il met notamment l'accent sur des mesures visant à renforcer les capacités nationales concernant la jeunesse et à améliorer la qualité et la quantité des opportunités qui sont offertes aux jeunes pour qu'ils puissent participer pleinement et de manière efficace et constructive à la société.

En 1995, la population mondiale des jeunes – définie par les Nations Unies comme la part de la population âgée de 15 à 24 ans – comptait quelque 1,03 milliard de jeunes, soit 18 % de la population mondiale. La majorité de la population mondiale des jeunes (84 % en 1995) vit dans les pays en développement. Ce chiffre devrait atteindre 89 % d'ici à 2025. Les conditions difficiles auxquelles les gens sont confrontés dans de nombreux pays en développement touchent souvent les jeunes encore plus durement en raison du manque d'opportunités en matière d'éducation, de formation, d'emploi viable et de services sociaux et de santé, mais aussi en raison d'une augmentation de la toxicomanie et de la délinquance juvénile. De nombreux pays en développement font également face à un exode rural des jeunes sans précédent. Outre la définition statistique qui a été donnée ci-dessus, le sens du terme « jeunes » varie selon les sociétés du monde. Il n'a cessé d'évoluer en fonction des changements des circonstances politiques, économiques et socioculturelles.

Les jeunes des pays industrialisés représentent une part relativement faible de la population totale en raison de taux de natalité généralement plus faibles et de l'allongement de l'espérance de vie. Ils forment un groupe social confronté à des incertitudes et à des problèmes particuliers concernant son avenir, qui sont en partie liés au manque de perspectives d'emploi appropriées. La jeunesse est, pour tous les pays, à la fois une ressource humaine importante pour le développement et la protagoniste décisive du progrès social, du développement économique et de l'innovation technologique. Leur imagination, leur vision, leurs idées et leur formidable énergie sont indispensables à la poursuite du développement de la société dans laquelle ils vivent. Il est par conséquent nécessaire de donner un nouvel élan à l'élaboration et à la mise en œuvre à tous les niveaux de politiques et de programmes favorables à la jeunesse. La manière dont les mesures qui seront prises aborderont les difficultés et les potentialités de la jeunesse influera sur les conditions sociales et économiques du moment ainsi que sur le bien-être et les moyens de subsistance des générations à venir.

La mise en œuvre du Programme d'action nécessite que les jeunes jouissent pleinement de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales, et que les gouvernements prennent des mesures efficaces pour lutter contre les violations de ces droits et libertés et promeuvent la non-discrimination, la tolérance, le respect de la diversité, dans le strict respect des diverses valeurs religieuses et éthiques du patrimoine culturel et des convictions philosophiques de leur jeunesse, l'égalité des chances, la solidarité, la sécurité et la participation de toutes les jeunes, hommes et femmes.

Les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales sont invités à aider les jeunes originaires des pays en développement à accéder à l'éducation et à la formation à tous les niveaux dans les pays développés comme dans les pays en développement et à participer à des échanges universitaires entre pays en développement. Certaines mesures importantes devraient reposer sur : 1. L'amélioration du niveau de l'éducation de base, de la formation qualifiante et de l'alphabétisation des jeunes ; 2. La promotion du respect et de la compréhension mutuels et des idéaux de paix, de solidarité et de tolérance auprès des jeunes ; 3. Les programmes de formation des entreprises ; 4. Le développement d'infrastructures pour les jeunes travailleurs et les animateurs de groupes de jeunes ; 5. Le fait de rendre l'agriculture plus gratifiante et la vie dans les zones agricoles plus attrayante.

La capacité des sociétés à progresser est fondée, entre autres, sur leur capacité à intégrer la contribution et la responsabilité des jeunes dans la construction et la conception de l'avenir. Outre leur contribution intellectuelle et leur capacité de mobilisation, ils apportent des points de vue particuliers qui doivent être pris en compte.

Les gouvernements devraient prendre, au plan national, les mesures voulues pour que les technologies de l'information et des communications (TIC) soient pleinement et adéquatement prises en compte dans l'enseignement et la formation, à tous les niveaux, y compris dans l'élaboration des programmes pédagogiques, la formation des enseignants, l'encadrement et l'administration des institutions et l'éducation permanente. Les gouvernements devraient, avec le concours de la communauté internationale, favoriser les savoirs locaux et les contenus des médias et des communications produits localement ; ils devraient aussi contribuer au développement, dans les langues locales, le cas échéant, de programmes très variés fondés sur les TIC et dont le contenu présente un intérêt pour les diverses composantes de la jeunesse, particulièrement les jeunes femmes ; enfin, ils devraient renforcer les capacités des filles et des femmes en matière de développement de TIC.

Les gouvernements devraient, avec le concours des acteurs compétents de la société de l'information, veiller à ce que les jeunes acquièrent les connaissances et les compétences requises pour exploiter convenablement les TIC, notamment pour ce qui est d'analyser et de traiter l'information de façon créatrice et novatrice, partager les savoir-faire et participer activement à la société de l'information. Il faudrait s'employer à dispenser une formation spécialisée scolaire et extrascolaire pour que les jeunes acquièrent un bagage informatique et puissent plus facilement exploiter les TIC.

Il est impératif que les jeunes continuent d'avoir accès à une éducation concernant le VIH spécialement conçue pour les jeunes et fondée sur les faits et les connaissances afin qu'ils puissent éviter des comportements à haut risque. Dans certaines parties du monde, les jeunes, et tout particulièrement les filles, jouent un rôle essentiel dans les soins donnés aux personnes atteintes du VIH/sida ou aux enfants dont les parents sont morts de cette maladie. Pour que ces jeunes puissent continuer de fréquenter le système scolaire, consolider leurs compétences et avoir un jour la possibilité d'obtenir des revenus, les gouvernements devraient prêter une aide financière et sociale aux familles qui s'en remettent à de jeunes aidants familiaux, et œuvrer en faveur de l'amélioration des soins à domicile et des soins de proximité. Les gouvernements devraient faire en sorte que la prévention de l'infection à VIH soit le pilier de toutes les interventions nationales, régionales et internationales de lutte contre la pandémie ; ils devraient donc s'engager à redoubler d'efforts pour veiller à ce qu'il existe dans tous les pays, en particulier dans les pays les plus touchés, un large ensemble de programmes de prévention tenant compte de la situation et des valeurs éthiques et culturelles locales.

Empêcher les jeunes de moins de 18 ans de prendre directement part à un conflit armé : les gouvernements devraient veiller à ce que les enfants reçoivent dès leur plus jeune âge une éducation qui leur inculque les valeurs, les attitudes, les modes de comportement et les modes de vie les inclinant à régler tout différend par des moyens pacifiques, dans le respect de la dignité humaine et l'esprit de tolérance et de non-discrimination. Ils devraient aussi promouvoir une culture de paix, de tolérance et de dialogue, dans le cadre de l'éducation tant scolaire qu'extrascolaire. Les gouvernements devraient considérer comme prioritaires la ratification et l'application effective de la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, 1999 (Convention n° 182) de l'Organisation internationale du Travail.

La mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse offre d'importantes possibilités d'accroître les échanges techniques et culturels entre les jeunes grâce à de nouveaux partenariats dans les secteurs public et privé, d'identifier et de tester de meilleurs moyens de mobiliser des ressources publiques, en partenariat avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé, afin de poursuivre les priorités du Programme, et d'encourager et de planifier conjointement des approches novatrices des questions critiques touchant la jeunesse.
